

**Bizet – Occupation temporaire**  
**Appel à candidature/manifestation d'intérêt**  
**Organisation d'une aire de stationnement pour campings-cars**  
**Étés 2021-2022-2023**

Préambule/ Précisions sur le site

La place Bizet est un espace public majeur et représentatif du quartier Bizet à Anderlecht au vu de son accessibilité et de son attractivité.

Le parking Bizet, situé à proximité immédiate au n° 987 de la chaussée de Mons (voir annexe), offre des emplacements de stationnement hors voirie.

Faisant partie du périmètre d'intervention du contrat de quartier durable (CQD) Bizet l'ensemble « place/parking Bizet » a été pointé dans le cadre de l'étude de base du CQD comme un nœud intermodal stratégique à réaménager et animer. Sa redynamisation permettra de :

- reconnecter le quartier Bizet à son contexte et aux grandes figures paysagères qui l'entourent (parc system, canal, etc.) et les faire exister au sein du périmètre en renforçant les connexions en modes doux / modes actifs ;
- rendre poreuse et mieux vivable la barrière régionale que constitue la Chaussée de Mons, identifiée comme une fracture physique et d'usage entre le quartier Bizet et les quartiers plus à l'ouest.

Afin de rencontrer ces objectifs, le projet de programme du CQD Bizet prévoit le développement d'une opération de logements et d'équipements sur le parking Bizet ; **dans cette attente**, la parcelle qui est de propriété régionale, accueillera partiellement une aire de stationnement pour campings-cars (présent appel à candidature), qui sera associée aux initiatives temporaires visant la redynamisation du terrain et le renforcement de la cohésion sociale à l'intérieur du périmètre du CQD (appel à projets prévu pour septembre 2021).

Objet de l'appel

Le présent appel a pour objet la mise à disposition précaire du terrain aux fins de l'organisation et de la mise en place d'une aire d'accueil et de stationnement pour campings-cars.

Le projet a pour enjeux :

- répondre un besoin d'équipements de ce type qui n'est pas ou peu rencontré actuellement en Région de Bruxelles-Capitale ;
- attirer un public touristique susceptible de participer à la dynamique économique et culturelle présente dans le périmètre, dans la commune et dans la Région.

Critères d'analyse des candidatures

La candidature sera analysée sur la base des éléments suivants :

- sa motivation ;
- ses compétences et qualifications en lien avec le projet ;

- son projet d'activité ;
- le lien entre l'activité et les besoins du quartier ;
- la dimension sociale, économique et environnementale du projet ;
- la faisabilité financière du projet ;
- une esquisse (plan en format A4) de l'aménagement envisagé ;
- les services prévus par le candidat dont pourraient bénéficier les autres occupations précaires du site (gardiennage, entretien du site ...).

#### Procédure de sélection

La Commune d'Anderlecht invite les candidats intéressés à faire parvenir leur dossier exclusivement par e-mail au plus tard le **25/06/2021**, à l'attention de l'Administration Communale, aux adresses reprises à la fin du présent appel (cfr. contact) ; des renseignements complémentaires peuvent également y être obtenus. Un accusé de réception sera envoyé par e-mail aux candidats.

Les candidatures seront analysées par le service Rénovation urbaine, éventuellement assisté de représentants des services et départements communaux et régionaux concernés. Les éventuels arbitrages et la sélection définitive des projets seront faits par le Collège des Bourgmestre et Échevins.

Une convention d'occupation sera signée avec le candidat retenu qui fixera les modalités d'occupation sur base des services et aménagements prévus.

L'attention est attirée sur le fait que le candidat désigné devra solliciter et obtenir toutes les autorisations légales nécessaires pour ses activités.

#### Calendrier indicatif

- 16 juin 2021 : lancement de l'appel
- 21 juin 2021 : visite du site
- 25 juin 2021 : remise des propositions
- 28 juin 2021 : comité d'avis
- 6 juillet 2021 : décision du collège
- 7 juillet 2021 : notification
- 8 juillet 2021 : début de l'occupation
- 15 septembre 2023 : fin d'occupation

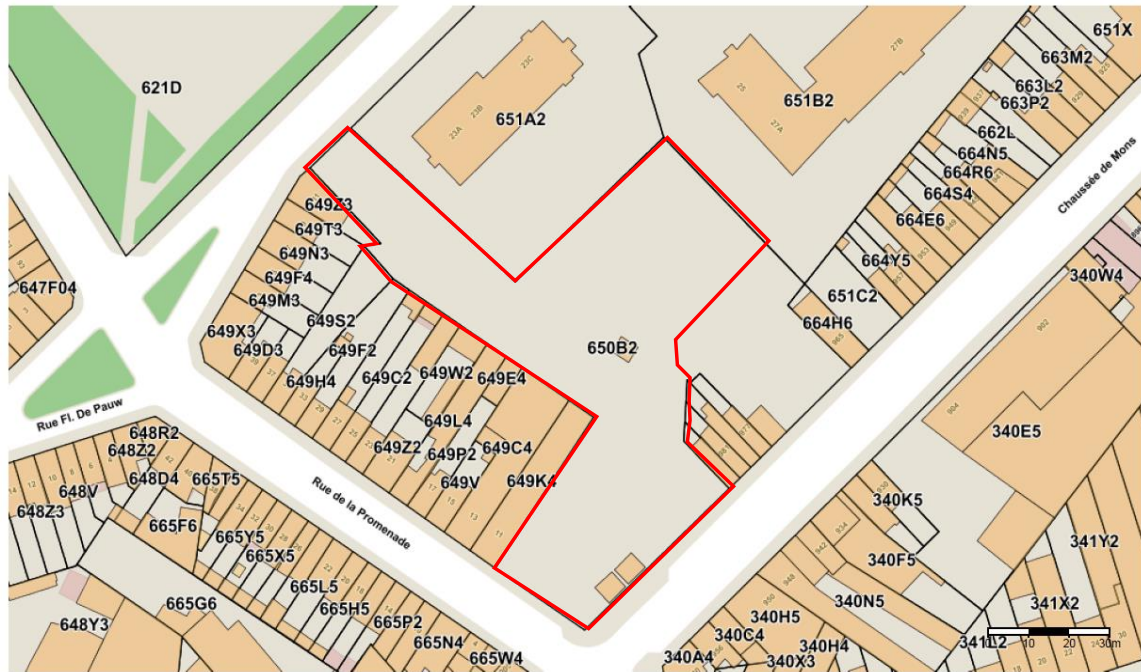
Cette occupation pourrait être prorogée à des conditions identiques ou modifiées.

#### Contact

Administration communale d'Anderlecht :  
Lamia Rebouh  
Service Rénovation urbaine, rue Émile Carpentier, 45 - 1070 Bruxelles.  
[lrebouh@anderlecht.brussels](mailto:lrebouh@anderlecht.brussels) – tél. : 02 558 09 26.

ANNEXE

Parcelle cadastrale



(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0 Scale: 1:1,000



(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0 Scale: 1:1,000



Plan d'occupation de la parcelle

